

Les véhicules utilitaires légers et sanitaires passés à la loupe

Le CODAF a lancé une opération d'envergure ce lundi matin au rond point de Saint-Cricq



Les véhicules utilitaires légers et sanitaires passés à la loupe

Lundi 20 juin au rond point de Saint-Cricq, la police déviait dès 7 heures du matin tous les véhicules utilitaires légers, VUL, de moins de 3,5 tonnes, fourgons, camionnettes, ambulances et taxis, vers la zone de contrôle. Une opération d'envergure coordonnée par Laurence Fernando du Comité opérationnel départemental anti-fraude, CODAF, lequel est présidé par le Préfet du Gers, Xavier Brunetière, et le procureur de la République, Jacques-Edouard Andrault, présents sur le lieu.

Ce ne sont pas moins de dix services de l'Etat et autres organismes qui étaient sur le pont dont en particulier la police, la gendarmerie, l'administration préfectorale, fiscale, douanière et du travail ainsi que les services locaux de protection sociale, pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM, et MSA. « Cette opération a pour but de détecter le travail illégal, les surcharges, les infractions au code des transports », synthétise le préfet du Gers. Lequel mettra en évidence « la concurrence des VUL non établis sur le territoire français qui s'est fortement développée et représentent un enjeu fort pour l'équilibre du marché du transport routier de marchandises ».

Ce sont 134 véhicules et 200 personnes qui ont été contrôlés dont 47 véhicules sanitaires et 87 véhicules de moins de 3,5 tonnes. 41 infractions ont été relevées qui concernent 19 véhicules de chantier pour majoritairement en surcharge et les autres infractions seront des défauts de permis de conduire, du non port de ceinture et infractions au code de la route.



Laurence Fernando, CODAF, donne un premier compte rendu au préfet et au procureur de la République



A chacun son tour de passer au contrôle

